Une copie lisible d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

La MDPH compétente pour évaluer les demandes et attribuer les prestations est celle du Département constituant le domicile de secours du demandeur (Résidence de la personne depuis au moins 3 mois).



L'hébergement en établissement médico-social n'est pas acquisitif du domicile de secours.

Pièces acceptées :

- Quittance de loyer avec nom et adresse de l'usager et du propriétaire/bailleur,
- Charges de copropriété avec nom et adresse de l'usager s'il est propriétaire,
- Contrat de bail avec nom et adresse de l'usager et du propriétaire/bailleur (cas des personnes qui viennent d'emménager),
- Facture (ou échéancier) d'électricité, d'eau, de gaz, de téléphone (fixe ou portable) ou abonnement internet au nom et adresse de l'usager, (la validité de l'échéancier s'apprécie par rapport à la date d'édition).
- Attestation d'assurance habitation au nom et adresse de l'usager,
- Avis d'imposition ou de non-imposition, avis de taxe foncière ou habitation,
- Attestation de domiciliation auprès d'un organisme agréé ou auprès d'un CCAS (formulaire « attestation d'élection de domicile » Cerfa 13482*02) pour les personnes sans domicile stable (personnes SDF, personnes hospitalisées sans logement, personnes hébergées temporairement à l'hôtel, gens du voyage...) qui peuvent ainsi justifier d'une adresse administrative,
- Attestation d'hébergement dans un établissement médico-social, un centre de détention, un centre d'hébergement, une maison de retraite, un centre hospitalier psychiatrique...
- Attestation sur l'honneur d'hébergement par une tierce personne, signée, datée et accompagnée d'un des justificatifs de domicile ci-dessus au nom et à l'adresse de la personne qui héberge.

En cas de concubinage ou de colocation et que seul le nom du concubin ou du colocataire figure sur le justificatif : attestation sur l'honneur d'hébergement du concubin ou colocataire signée.

En cas de mariage et que seul le nom du conjoint figure sur le justificatif, joindre également une attestation sur l'honneur d'hébergement du conjoint signée.

Si l'usager est sous protection judiciaire et que son nom et/ou son adresse n'apparait pas sur le justificatif de domicile, le tuteur doit présenter un autre justificatif au nom et adresse de l'usager ou certifier par courrier que l'usager réside bien à la dite adresse.

Pièces refusées :

- Justificatif de domicile de plus de 6 mois pour les dossiers de 1ère demande ou les dossiers transférés par une autre MDPH,
- Justificatif de domicile de plus de 1 an pour les renouvellements de dossier,
- Attestation sur l'honneur d'hébergement non accompagnée du justificatif de domicile de l'hébergeur (ou inversement),
- Attestation de domiciliation d'un particulier pour les gens du voyage,
- Livret de circulation qui ne vaut que justificatif d'identité pour les gens du voyage et non justificatif de domicile,
- Attestation CAF, attestation CPAM ou toute autre attestation non citées ci-dessus, rubrique « pièces acceptées »,
- Jugement de tutelle,
- Bulletin d'hospitalisation (sauf si c'est devenu le lieu d'habitation de l'usager : personne en hôpital psychiatrique, en maison de retraite médicalisée...),
- RIB,
- Fiche de paie





AIDE AU REMPLISSAGE DU NOUVEAU FORMULAIRE DE DEMANDE ET MODALITES DE TRANSMISSION AUPRES DE LA MDPH

Le formulaire est le même pour les enfants et les adultes. Il doit permettre à la MDPH de disposer, dès le dépôt de votre dossier, de toutes les informations utiles pour traiter votre demande. Si les **parties obligatoires** ne sont pas remplies, la MDPH ne pourra pas traiter votre dossier.

| I ▼ | IMPORTAN | Ī |
|-----|----------|---|
| l i | IMPUNIAN | L |

Plus le formulaire est complet, plus votre dossier sera traité efficacement et dans les meilleurs délais. Avant de l'envoyer, vérifiez que vous l'avez bien rempli en suivant les conseils ci-dessous :

PARTIE A – INFORMATIONS ADMINISTRATIVES CONCERNANT LA PERSONNE DEMANDEUSE

| Remplissage OBLIGATOIRE - Je vérifie que j'ai bien complété cette partie, notamment : |
|---|
| □ Adresse postale complète (bâtiment, escalier, n° appartement,), téléphone, mail □ Numéro de sécurité sociale et allocataire (CAF, MSA) □ Signature □ J'accepte que la MDPH échange avec les professionnels qui m'accompagnent (cela permet une évaluation très complète de la situation) |
| PARTIE B – INFORMATIONS SUR LA VIE QUOTIDIENNE DE LA PERSONNE DEMANDEUSE |
| Remplissage OBLIGATOIRE pour les 1ères demandes et RECOMMANDÉ pour les renouvellements Je vérifie que j'ai bien complété cette partie, notamment : |
| □ J'ai bien décrit ma situation, mes attentes et mes projets en page 8 □ Si j'ai rédigé le projet de vie sur une feuille à part, je la joins au formulaire |
| Pour un dossier Enfant : |
| □ J'ai décrit les attentes et les besoins de mon enfant dans sa vie quotidienne (pas ceux des parents qui pourront éventuellement être décrits dans le volet F) |

PARTIE C – INFORMATIONS SUR LA SCOLARISATION DE LA PERSONNE DEMANDEUSE

□ Remplissage OBLIGATOIRE uniquement si la personne en situation de handicap est ou va être scolarisée

PARTIE D – INFORMATIONS SUR LE PARCOURS PROFESSIONNEL DE LA PERSONNE DEMANDEUSE

□ Remplissage OBLIGATOIRE pour une demande d'Allocation Adulte Handicapé (AAH) ou une demande d'orientation professionnelle

PARTIE E - POSSIBILITE DE COCHER DIRECTEMENT LES AIDES QUE VOUS DEMANDEZ

□ J'ai rempli le volet E car je sais quelle prestation demander – toutefois, la MDPH pourra quand même attribuer d'autres aides, selon l'évaluation de ma situation

PARTIE F – BESOINS DE LA PERSONNE QUI VOUS AIDE OU DES PARENTS POUR LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

- ☐ Si des proches m'aident, ils peuvent remplir cette partie. Il s'agit de décrire leurs propres besoins d'aidants
- ☐ Si je suis parent d'un enfant en situation de handicap, je remplis cette partie pour évoquer mes propres besoins

POUR ETRE COMPLET, MON DOSSIER DOIT CONTENIR:

- Le formulaire de demande
- Le certificat médical signé, daté de moins d'un an
- Un justificatif d'identité (selon liste ci-jointe)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (selon liste ci-jointe)

Afin d'aider à l'évaluation de ma situation ou de celle de la personne concernée, je peux également transmettre les photocopies des derniers bilans et compte-rendu de consultations spécialisées et d'hospitalisation.

5 CONSEILS POUR L'ENVOI DE MON DOSSIER :

- Je ne joins pas de photo (elles seront réclamées par l'Imprimerie Nationale pour courrier, après réception de ma notification de droits)
- Je n'utilise ni agrafe, ni colle, ni scotch pour joindre des justificatifs
- Tous mes documents sont au format A4
- Je vérifie que toutes mes photocopies soient lisibles
- Je garde une copie de mon dossier complet avant de le transmettre

OU TROUVER DE L'AIDE POUR REMPLIR MON DOSSIER :

- Maisons départementales de la Solidarité
- Maisons du Conseil départemental
- Associations d'aide aux personnes handicapées
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de votre commune.
- Les agents d'accueil de la MDPH sont également à ma disposition au n°vert : 0800.894.421.
- j'envoie ma question sur : mdph.contact@oise.fr

Je peux envoyer mon dossier par voie postale à :

MDPH de L'OISE Espace St Quentin 1 rue des Filatures – CS 10628 60006 BEAUVAIS CEDEX

Je peux déposer mon dossier directement à la MDPH selon les jours et horaires d'ouverture ci-dessous :

| Jours de la semaine | Horaires du matin | Horaires de l'après-midi |
|---------------------|-------------------|--------------------------|
| Lundi | 8h45-12h30 | Fermé |
| Mardi | 8h45-12h30 | 14h-17h30 |
| Mercredi | 8h45-12h30 | Fermé |
| Jeudi | 8h45-12h30 | 14h-17h30 |
| vendredi | 8h45-12h30 | Fermé |

Si la MDPH est fermée, je peux déposer mon dossier dans la boite aux lettres sur pied, qui se trouve à l'entrée du bâtiment.

PIECES DE RECEVABILITE : Une copie lisible d'une pièce d'identité.

| u mineur en cours de validité ou périmée (à défaut, le recto seul est |
|---|
| té ou périmé et du mineur (à défaut, est acceptée la seule page sur l'identité du |
| et du mineur (a delaut, est acceptée la seule page sur ridentité du |
| |
| n cours de validité ou périmée (à défaut, le recto seul est accepté) ou |
| é, ce d'identité comme nom d'usage, celle-ci est néanmoins acceptée |
| vu du formulaire rempli par la personne. |
| 1 111111 |
| n cours de validité (gens du voyage). n cours de validité (verso demandé uniquement si la date de validité |
| n cours de validite (verso demande uniquement si la date de validite |
| |
| mineur en cours de validité, |
| et du mineur (à défaut, est acceptée la seule page sur l'identité du |
| dition que l'un ou l'autre |
| l'identité ou du passeport en cours de validité des parents. |
| n cours de validité (le verso est demandé uniquement si la date de |
| |
| n cours de validité (gens du voyage). |
| roburo do validito (genio da vojago). |
| extrait d'acte de naissance, livret de famille, passeport, visa + |
| nce d'un des parents qui a l'enfant à charge (voir liste des pièces § |
| urs ci-après). |
| autorité parentale (DAP) |
| ntale (DAP) émanant d'un tribunal étranger et confiant la charge d'un |
| nce (DAP appelée kafala ou recueil légal de droit musulman dans nent Algérie et Maroc) + |
| sant français ou EEE + Suisse ou preuve de la régularité du séjour |
| Sant mangais ou EEE . Gaisse ou prouve de la regulante du sejour |
| ssus). |
| , |
| extrait d'acte de naissance, livret de famille, passeport, visa + |
| emandé, mais son absence ne peut faire obstacle à la recevabilité du |
| |
| |
| algérien, |
| nent de l'un des titres ci-dessus, |
| ur valant autorisation de séjour d'une durée de trois mois |
| ı réfugié", |
| ur d'une durée de six mois renouvelable portant la mention "étranger |
| |
| /alidité supérieure à trois mois, |
| ention du consul général de France à Monaco valant autorisation de |
| tion, |
| ur valant autorisation de séjour d'une durée de validité de trois mois |
| ctroi de la protection subsidiaire, accompagné de la décision de |
| d'asile accordant cette protection. |
| |